

Usage assimilé domestique

Demande de branchement

au réseau d'eau potable

et/ou à l'assainissement collectif

À retourner à : accueil.eau@cc-peva.fr

DEMANDEUR

Entreprise – raison sociale :

Dirigeant : Mme M. Nom(s) et Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Mail :

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Code postal : Commune :

Section(s) : N° de parcelle(s) :

Concerne :

Déclaration Préalable n° :

Permis de construire n° :

Permis d'aménager n° :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Bâtiment industriel

Bâtiment agricole

Bâtiment existant

Extension

Autre (précisez).....

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

N° SIRET :

Code APE :

Nature de l'activité :

Description de l'activité :

.....
.....
.....

SI DEMANDE DE BRANCHEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'établissement est situé dans une Zone d'Assainissement Collectif (ZAC) ?

Oui

Non

Demande pour : Branchement eaux usées *et/ou* Branchement eaux pluviales

Installation(s) de prétraitement prévue(s) avant le raccordement :

Sur le réseau eaux usées, précisez :

Sur le réseau eaux pluviales, précisez :

Pas de prétraitement

Gestion des eaux pluviales :

Ouvrages d'infiltration, précisez :

Cuve de rétention à débit limité Débit de fuite : Litres/s

Rejet : Fossé Cours d'eau Réseau public Précisez :

Autre, précisez :

PIÈCES À FOURNIR

Demande de branchement dûment complétée, datée et signée ;

Arrêté accordant votre permis de construire + avis technique

Plan parcellaire et un plan de masse (implantation du bâtiment sur la parcelle vue de dessus, droits de passages et servitudes)

Plan de profil en long et tout autre document permettant une bonne connaissance des travaux à réaliser : précisez le tracé, le diamètre et la pente de raccordement en assainissement

Servitude de passage (en cas d'obligation de passer par une servitude de passage)

Extrait KBIS pour les sociétés

LE DEMANDEUR S'ENGAGE

✓ À avoir pris connaissance des règlements intercommunaux d'assainissement et d'eau potable et s'engage à faire réaliser les travaux conformément aux normes en vigueur

✓ À régler la facture correspondante aux travaux réalisés par la CCPEVA

✓ À aviser, par écrit, la CCPEVA lors de tout changement de situation

✓ À avoir pris connaissance des modalités ci-dessous à savoir :

– **La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur.**

De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

- L'autorisation de raccordement est accordée sous réserve du droit des tiers. Il appartient au demandeur de s'assurer et de respecter les autres réglementations et les règles de droit privé, notamment les autorisations de passage éventuelles nécessaires sur le fondement du droit privé pour permettre le raccordement.
- La facturation de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) est déclenchée à réception de la déclaration d'achèvement des travaux dans le cadre d'une extension, et suite à la réalisation des tests d'écoulements, la PFAC sera exigible dès lors qu'une consommation d'eau sera constatée.

À RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE, un technicien de la CCPEVA prendra RDV avec vous pour déterminer les modalités techniques et financières.

Fait à : Le :

Signature + tampon